

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juin 2021

PRÉSENTS :

Madame Florence VANHILLE, Maire

Monsieur Johnny DECOSTER – Madame Pascale DESFRENNES - Monsieur Jean-Noël VANVINCQ – Madame Béatrice LEMPEREUR – Monsieur Bruno PRUVOST, Adjoints au Maire,

Monsieur Régis SCHOONHEERE – Monsieur Bruno DIMPRES - Madame Isabelle DEVULDER - Monsieur Fabrice POCHOLLE - Madame Fabienne DELANSAY -Monsieur Thierry WALLYN -- Madame Mary LECOINTRE – Madame Amandine DEBEUSSCHER – Monsieur Charles VERHEGGE - Madame Marie BOUCHERY – Madame Vanessa FINANCE - Monsieur David FERYN, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS :

Madame Delphine DELORRIER pouvoir à Thierry WALLYN

Madame Amandine DEBEUSSCHER a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Madame le Maire souhaite rendre hommage à Maurice DESWARTE, qui nous a quittés le 23 mai 2021 à l'âge de 87 ans. Maurice a beaucoup œuvré pour la Commune en tant que Conseiller Municipal, adhérent et Président des Anciens Combattants, membre très actif auprès de son épouse au sein de l'Association des Toujours Jeunes et membre également très actif de Zuydcoote Animations. Une minute de silence est faite en son honneur.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2021 n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Convention des prestations enfance

Monsieur Bruno DIMPRES présente un diaporama sur une réflexion qui a été menée depuis le mois de janvier dernier, voire même avant, réflexion qui pose le souhait de passer du Service Enfance Jeunesse aux services aux personnes de 3 à 99 ans.

Un état des lieux est fait sur les actions réalisées ce jour avec le périscolaire (accueil de 12 jeunes en moyenne actuellement pouvant aller jusqu'à 24), la cantine / pause méridienne en moyenne 70 enfants, la journée du mercredi 4 à 8 jeunes jusqu'à 24, les accueils de loisirs (50 enfants à chaque période).

Pour les personnes âgées, Monsieur DIMPRES fait le bilan mais propose d'aller plus loin en proposant des services de ménage, de jardinage, de petit bricolage ...

Ce qui a été mis en évidence par le COVID, ce sont des problèmes d'organisation pour les repas le midi pour les parents en télétravail, les cours en distanciel, moins de départ en vacances, des gardes d'enfants pour les personnels prioritaires et des personnes âgées plus isolées.

A partir de toutes ces constatations, l'équipe a réfléchi, puisque c'était un des objectifs du mandat, sur l'apport supplémentaire de services aux personnes : prolonger l'école à la maison, le ménage et la confection des repas, compagnie et courses pour les aînées.

Les élus ont rencontré l'Association Proxi Services, par le biais de son Président, Monsieur Christophe MARCHANT et de son Directeur, Monsieur David LECLERC. L'Association a été créée en 1999, son siège social est à Bourbourg, le but est « les services à la personne et l'animation ». Les services à la personne comprennent : services à domicile, ménage, jardinage, petits travaux, garde d'enfants, maintien à domicile avec l'APA.

Monsieur DIMPRES présente les comptes de résultats pour les années de 2013 à 2017 où les chiffres sont supérieurs à 50 000 €/an.

Ensuite, les élus ont rencontré le SEJ, par le biais de sa Présidente Madame Magali BREEM. Les atouts du SEJ sont des personnels compétents et des animateurs reconnus pour leur savoir-faire, en effet un certain nombre de jeunes viennent au centre de loisirs car les animateurs y sont présents. La difficulté du SEJ est que chaque année il y a un déficit de 20 à 30 000 €. Ce déficit a été abondé pendant un certain temps par les communes mais aujourd'hui, partout et dans toutes les communes, les budgets sont serrés. Ils ont annoncé que le Conseil d'administration ne se renouvelle plus. Les élus ont fait des propositions de nouveautés mais au regard des difficultés financières et de la dynamique du SEJ, il leur est difficile d'apporter de nouvelles formules.

Les comptes du SEJ ont été présentés hier soir : **2017 : + 1 600 € / 2018 : - 29 000 € / 2019 : - 16 000 € / 2020 (COVID) : - 48 000 €.**

Les fonds propres ne sont plus que de 52 000 €. En termes de trésorerie, ils ont à peine de quoi couvrir un mois de salaires des employés.

Le constat est que si on poursuit dans cette dynamique, on risque d'avoir dans 2 ou 3 ans un SEJ avec une situation très compliquée à gérer.

Les coûts du SEJ pour la commune de Zuydcoote : 153 636 €, à cela se déduisent les subventions de la CAF (CEJ) : 18 476 €, (PSO) : 14 038 €, la part des familles : 20 000 € soit un total de 100 485 €.

A ceci, il faut compter le coût d'une salariée de la mairie qui passe à peu près la moitié de son temps sur les inscriptions, les plannings, les déclarations CAF etc. : 10 000 €

Donc pour la municipalité, cela a un coût d'à peu près 110 000 € pour l'animation autour de la jeunesse.

Proxi Services a été sollicité pour faire des propositions financières : 116 900 € : somme arrêtée pendant 3 ans.

Le CEJ nous est versé : donc un coût total de 98 424 €.

La part salariale mairie reviendrait à zéro euro, car Proxi propose de tout prendre en charge.

Les coûts sont donc équivalents.

Monsieur DIMPRES explique que la CAF met en place une nouvelle convention entre la CAF, la Commune et le prestataire : le CTG à compter de janvier 2022.

Pour être conventionné, il faut être reconnu par la CAF. Le SEJ aujourd'hui n'est pas reconnu comme une Association solide et la CAF était un peu réticente.

En conclusion, on a deux associations avec des coûts qui sont équivalents pour la commune et les familles. Dans les négociations, Madame le Maire a souhaité, si l'on devait travailler avec Proxi, que l'Association reprenne le même personnel. Proxi Services apporte l'économie d'un demi-poste au sein de la mairie qui pourra nous aider au départ à la retraite de Myriam, des services supplémentaires aux familles par Proxi, une Association avec une trésorerie solide et reconnue par la CAF.

L'Association n'est absolument pas remise en cause, mais aujourd'hui le système est en train de s'éteindre. Le SEJ a rendu beaucoup de services, il s'est construit autour des emplois jeunes, d'un certain nombre d'aides de l'Etat qui sont aujourd'hui en train de disparaître et malheureusement ce n'est pas une mauvaise gestion de leur part mais ils ont beaucoup moins de moyens pour pouvoir fonctionner et on s'aperçoit qu'à force d'avoir une baisse de trésorerie, on risque d'arriver à une situation catastrophique pour l'Association, les Communes et aussi et surtout les employés du SEJ.

L'échéancier de ce projet :

Depuis janvier : étude du projet

Au 30 mai 2021 : dénonciation du contrat SEJ 3 mois avant la fin (dénoncer ne veut pas dire que nous n'allons pas retravailler avec le SEJ). La décision n'est pas prise mais il n'était pas possible d'attendre le 15 juin, nous aurions été hors délai.

15 juin 2021 : présentation au Conseil Municipal

Si on part sur la dynamique Proxi, reprise des contrats

1^{er} septembre 2021 : fusion SEJ & Proxi

Florence VANHILLE remercie Bruno DIMPRE pour tout ce travail, ainsi que Pascale DESFRENNES. L'objectif est d'assurer la continuité de services et que les enfants et les parents ne constatent aucune différence entre les services proposés.

Madame le Maire insiste sur le fait que le personnel de SEJ doit avoir un emploi proposé sur les mêmes conditions salariales.

Madame Florence VANHILLE présente la convention pour la période 2021/2022 entre la commune et l'Association Proxi Services.

1/ Surveillance des déjeuners (avec transport en fonction de la météo) 2 heures par jour / 4 jours par semaine.

2/ Gestion du dortoir (si nécessaire) (2 heures par jour / 4 jours par semaine)

3/ Gestion des espaces éducatifs et périscolaires (3h30 par jour / 4 jours par semaine et le mercredi 10h30)

Ces 3 premières actions sont calculées sur les 36 semaines de période scolaire, avec un nombre d'animateurs fixe pour la pause méridienne et le périscolaire respectant les taux d'encadrement fixés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et à 1 pour le second dortoir.

4/ Accueils de Loisirs

Pour les ACMESH des vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été, la commune s'engage à verser sa participation en fonction des heures de travail réellement effectuées par le personnel de Proxi Services. Le nombre d'animateurs est recruté en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Des sommes versées à Proxi Services, l'Association reversera la part familiale du périscolaire, des accueils de loisirs ainsi que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (somme estimée sur la base réelle effectuée en 2019 à 65 849 €) versée sur les actions.

Monsieur Fabrice POCHOLLE interroge Madame le Maire sur la réaction du personnel du SEJ, lors de l'Assemblée Générale, concernant les propositions de Proxi Services.

Madame le Maire répond que ces propositions n'ont pas été faites lors de l'AG, car elle avait anticipé et alerté en amont le personnel sur cette démarche, ainsi que les Communes concernées par cet éventuel changement pour ne pas les mettre en difficultés.

En ce qui concerne le personnel, ils ont été rapidement contactés par Proxi pour leur proposer un contrat dans les mêmes conditions salariales. Les CDI doivent être repris. Les Maires voisins ont souhaité la même chose.

Madame Vanessa FINANCE souhaite savoir comment Proxi Services a été choisie, car Bray-Dunes et Ghyvelde sont aussi concernées et ça « a plombé un peu le SEJ » ? est-ce que d'autres comparatifs ont été faits avec d'autres associations ou d'autres entreprises ?

Madame VANHILLE explique que cela ne va pas plomber le SEJ, que le SEJ se plombe tout seul avec – 48 000 € fin 2020, et à peine 52 000 € de ressources propres. Le trésorier du SEJ a lui-même avoué lors de l'AG que dans un ou deux ans, c'était fini.

Madame le Maire a anticipé avant d'arriver dans le mur et pour que ce changement se fasse dans de bonnes conditions en préservant la continuité de services mais également pour les employés.

Concernant le choix, aujourd'hui sur le territoire, il y a 2 associations qui proposent ces prestations : l'ADUGES et Proxi Services. L'ADUGES est hors budget pour Zuydcoote.

Monsieur David FERYN souhaite savoir comment le SEJ en est arrivé à un déficit aussi conséquent ? Est-ce un défaut de tarification ? Ou pas ? Ou autre chose ?

Madame VANHILLE a du mal à répondre à cette question car ils ont toujours été très discrets sur leur fonctionnement. Jamais d'état des comptes précis n'a été présenté sur les évolutions de la masse salariale, sur les dépenses qui sont faites ... Madame le Maire suppose que peut-être des évolutions de la masse salariale ont été un peu trop fortes, peut-être trop de charges fixes (coordonnatrice, secrétaire et comptable).

David FERYN essaie de comprendre comment Proxi Services peut être rentable en ayant les mêmes salariés, le même contrat et la même tarification ... Florence VANHILLE précise que la tarification est légèrement supérieure, cependant aujourd'hui SEJ avait contracté avec la CAF pour le périscolaire et l'accueil méridien, donc ils touchaient les prestations en lieu et place de la commune. Proxi services s'engage à reverser ces sommes.

L'autre moyen pour Proxi pour tenir cet équilibre financier c'est la partie « aides à domicile » qui fonctionne très bien. Ils développent la partie Animation, s'étendent sur un territoire plus élargi dans un périmètre Zuydcoote / Cassel / Audruicq.

Pour comparaison, Bruno DIMPRE précise que la part des frais fixes de Proxi est équivalente à celle de SEJ mais pour 50 salariés.

David FERYN demande si des écrits ont déjà été faits pour les salariés, Florence VANHILLE confirme que des promesses d'embauche ont été faites. La difficulté rencontrée par SEJ est qu'il existe 2 solutions : soit le SEJ se dissout et dans ce cas, ils sont dans l'obligation de licencier leurs salariés (200 000 € d'indemnités), soit Proxi réalise une fusion/absorption de SEJ ce qui permet de ne pas licencier le personnel. Le personnel conserve son ancienneté, a le même salaire.

Madame le Maire pense que financièrement c'est sûrement la meilleure solution pour les 2 associations.

L'objectif est de commencer en septembre 2021, que l'Association s'installe à Zuydcoote pour 2 raisons : pour que les parents puissent réaliser les démarches administratives facilement, et pour que les personnes intéressées par le service à domicile puissent s'adresser à l'antenne de Zuydcoote.

Bruno DIMPRE explique que finalement ce qui est important ce n'est pas vraiment l'étiquette du SEJ mais bien les personnes qui forment le SEJ et que ces personnes soient assurées de conserver un emploi et également de conserver la qualité du service.

Vanessa FINANCE intervient sur le cas d'un salarié qui travaille pour Zuydcoote mais aussi pour d'autres communes autres que Ghyvelde et Bray-Dunes, comment cela se passe ?

Madame VANHILLE répond que Proxi a demandé la liste des communes concernées et qu'ils se rapprochent de chacune d'entre elles pour palier à l'absence de SEJ, Bambecque a déjà été visitée. Magali BREEM a avoué que cela faisait déjà 3 ans que Madame VANHILLE les alertait sur d'éventuels changements. Economiquement ça ne se passait pas bien et elle ne voulait surtout pas se retrouver avec une association qui mettrait la clé sous la porte sans solution en face, ce n'était pas admissible vis-à-vis des administrés. Aujourd'hui, le SEJ est entre guillemets vendable car ils ont un petit pécule sur le compte, peut-être que l'année prochaine, ils auraient été en négatif et pour qu'une association fusionne avec eux cela aurait été plus compliqué.

David FERYN rebondit et explique que cela fait 10 ans que SEJ est en redressement judiciaire et qu'ils remontent un peu la pente à part en 2020 car ils n'ont pas reçu de subvention, notamment celle de Zuydcoote.

Florence VANHILLE ajoute qu'ils sont en négatif depuis 4 ans et qu'ils sont obligés de puiser sur leurs fonds propres et que la Commune ne verse pas de subvention mais bien une prestation pour services faits. En 2020, la Commune de Zuydcoote a payé ce qui a été réalisé.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (16 voix « POUR », 2 « absences », 1 voix « CONTRE » autorise le Maire à signer la convention avec le Service Enfance Jeunesse.

Vanessa FINANCE explique son vote « CONTRE », elle n'est pas contre le fait de changer de prestataire, c'est parce qu'il est difficile de prendre une décision qui engage l'avenir de plusieurs salariés. Malgré la présentation très claire de Bruno, Vanessa FINANCE trouve que c'est une très grande responsabilité et que pour le moment, il n'y a pas d'écrits et qu'elle aurait besoin de cela pour rassurer les salariés.

Madame le Maire confirme que c'est une grande responsabilité et qu'elle est aussi là pour rassurer les salariés.

Bruno DIMPRE ajoute que la convention est en cours de rédaction, avec Aurélie et David LECLERC. Plusieurs allers-retours ont permis d'amender la convention et un article spécifie que les salariés et notamment les Zuydcootois doivent être embauchés.

Il est précisé à la demande de Vanessa FINANCE que la partie « aides à domicile » ne fait pas l'objet d'une convention.

Tarifs 2021

Florence VANHILLE, Maire, propose de modifier les tarifs des accueils de loisirs (sans aucune relation avec la délibération précédente), de créer les tarifs du périscolaire semaine et mercredi (puisqu'elle n'existait pas) et de créer un loyer pour l'étage du 128 rue du Général de Gaulle d'environ 30m², sachant que l'Association engagera des travaux de réfection. La modification des tarifs sera effective à compter du 1er septembre 2021. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les nouveaux tarifs.

Attribution des subventions aux associations 2021

Madame DESFRENNES expose : Un montant prévisionnel de 45 000,00 € a été inscrit au Budget Primitif 2021 (article 6574). L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2021 ont été examinées, Madame DESFRENNES propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le montant à chaque association ou organisme selon le tableau ci-joint :

UNC-AFN	400.00 €
Chasse Nature	150.00 €
Zuydcoote Animations	20 000.00 €
LongeZuydcoote	250.00 €
Proposées	20 800.00 €
Déjà votées	8 771.68 €
Total	29 571.68 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Plan de relance – continuité pédagogique - appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame DESFRENNES expose :

La commune de Zuydcoote a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique pour l'école primaire : Les équipements sollicités dans cette demande sont : 3 ensembles TBI, 3 ordinateurs portables enseignants, 1 ordinateur portable Direction, 16 tablettes.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Périmètre de l'appel à projets :

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars.

La commune a déposé sa demande le 02 mars 2021. L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. Sur un devis estimé à 8 582.40 €, la subvention sollicitée est de 6 007.68 €.

L'appel à projets a connu un très grand succès auprès des collectivités : ce ne sont pas moins de 7 182 dossiers qui ont été reçus. Ce résultat démontre le très fort intérêt suscité par cette mesure qui répond à un besoin des collectivités et sera visible dès la rentrée scolaire 2021, ainsi que l'efficacité des procédures en ligne mises en place pour faciliter leur démarche. Une première vague a été instruite et 6 323 dossiers retenus, correspondant à 88 % des dossiers déposés, pour un montant total de subvention de l'État de près de 76 millions d'euros sur un total d'investissements prévus par les collectivités de plus de 127 millions d'euros.

La Commune de Zuydcoote a été retenue lors de cette première vague.

Madame FINANCE explique que le projet a été monté en concertation avec les enseignants de l'école, et demande à Madame DESFRENNES si elle peut expliquer la répartition du matériel informatique.

Madame DESFRENNES explique que les ensembles TBI sont pour les classes de CP/CE1/CE2, puisque la classe des CM1/CM2 est déjà équipée, auxquels s'ajoutent les ordinateurs portables pour les enseignants. Les 16 tablettes sont mutualisées pour toutes les classes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec les instances du Ministère de l'Éducation et à engager la commande du matériel afin d'être opérationnels en début d'année scolaire 2021.

Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord

Madame le Maire précise que l'Agence iNord est une agence départementale d'aides aux communes. La Commune y adhère depuis plusieurs années.

Vu l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée

d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la délibération numéro 2017.01.12 en date du 21 mars 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Florence VANHILLE comme son représentant titulaire à l'Agence, et M Jean-Noël VANVINCQ comme son représentant suppléant et autorise le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

Mise à disposition du service commun des archives – Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération

Madame le Maire, indique qu'afin d'accroître l'efficacité du service public tout en générant de potentielles économies d'échelle, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque ont décidé la constitution d'un service commun des « Archives », qui constitue le Centre de la Mémoire Urbaine d'Agglomération (CMUA), à la Halle aux sucres. Les missions dévolues à ce service sont celles prescrites par le Code du Patrimoine, et notamment la gestion de l'archivage : assistance à la gestion des archives courantes et intermédiaires, détermination des choix de conservation et choix techniques à opérer en amont pour favoriser la prise en compte des exigences légales de conservation, outils d'aide à l'archivage, etc., la collecte : accueil des versements, des dépôts ou des dons des documents d'archives, le traitement matériel : vérifications, remise en ordre physique si nécessaire des documents, dépoussiérage, cotation, rangement sur des rayonnages, calcul du métrage linéaire, intégration dans le récolement mis à jour, etc., la conservation préventive et curative des documents d'archives, la communication / diffusion au public des documents d'archives : consultation en salle de lecture, communication numérique, etc., la valorisation des documents d'archives : expositions, conférences, publications, accueil de groupes, accueil de scolaires, organisation de manifestations culturelles, etc.

Ce service ayant été conçu dans une logique de mutualisation, il a vocation à être mis à disposition de l'ensemble des communes membres de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui le souhaitent sur le fondement de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquelles peuvent déposer leurs archives au CMUA.

C'est dans ces conditions qu'il est proposé que le service commun des archives soit mis à disposition de notre commune, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du service commun des archives à la commune et autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adhésion aux dispositifs d'achat groupé proposés par la Communauté Urbaine de Dunkerque

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté Urbaine de Dunkerque a adopté le 26 novembre 2015 son schéma de mutualisation lequel comporte un volet d'actions dans le domaine de l'achat public. A ce titre, il est prévu de développer la pratique de l'achat groupé, de manière équilibrée et en tenant compte de l'impact sur l'emploi local, avec les communes et administrations du territoire.

La création de groupements de commandes et le recours à des centrales d'achat sont les moyens d'atteindre cet objectif. La mise en place d'un groupement de commande nécessite la conclusion d'une convention constitutive et il est apparu pertinent de concevoir une convention-cadre qui couvrirait plusieurs achats à venir afin d'alléger la procédure. La Communauté Urbaine a donc proposé un dispositif permettant de faciliter la mise en place des groupements de commandes. La convention-cadre qui régit ce dispositif laisse la possibilité de confirmer au cas par cas la participation à chaque projet de groupement de commande et nous laisse ainsi le choix de nous engager ou non en fonction du contexte (caractéristiques de l'achat, état de la concurrence, etc...).

L'adhésion au dispositif de convention-cadre pour les groupements de commandes est ouverte à toutes les entités soumises au code de la commande publique qui ont leur siège ou un établissement dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les signataires de la convention-cadre déterminent le ou les domaines pour lesquels ils veulent participer.

L'échéance du dispositif est fixée au 1er mars 2026. Jusqu'à cette date, chaque nouvel adhérent peut participer à un projet de groupement de commandes si l'état d'avancement du projet le permet.

Les modalités de fonctionnement des groupements de commandes lancés au titre de cette convention-cadre et les conditions de passation et d'exécution des marchés sont définies conformément aux dispositions du code de la commande publique.

À ce titre, il est notamment prévu que :

- le rôle de coordonnateur soit assuré par défaut par la Communauté Urbaine de Dunkerque, toutefois un autre membre de la convention-cadre peut remplir cette fonction (cf. article 5 de la convention),
- la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Le périmètre de la convention couvre plusieurs domaines. Il est proposé de se positionner sur l'ensemble des domaines. Par ailleurs, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est constituée en centrale d'achat pour apporter plus de souplesse à l'achat groupé. Ce dispositif sera une alternative non exclusive à la technique des groupements de commandes.

Pour en bénéficier, la commune devra adhérer à la centrale d'achat selon les conditions générales jointes en annexe. L'adhésion est gratuite et ne crée aucun engagement de recours aux contrats passés par la centrale d'achat. Les deux dispositifs sont très proches, cependant l'adhésion à la centrale d'achat peut intervenir à tout moment alors que la signature de la convention-cadre pour les groupements ne peut concerner que les projets d'achat groupés pour lesquels la consultation n'a pas encore été lancée. Les finalités sont identiques (achat groupé). La présente délibération porte ainsi sur la signature de cette convention-cadre qui définit les modalités de fonctionnement des groupements de commandes et l'adhésion à la centrale d'achat portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur POCHOLLE demande si les commandes peuvent être de différentes natures ? Madame le Maire confirme, ça peut être pour le gaz, les formations, les équipements de sécurité, etc.

Vu le projet de convention-cadre pour les groupements de commandes, vu les conditions générales de la centrale d'achat portée par la Communauté Urbaine, à l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, approuve le principe d'une convention-cadre pour les groupements de commande dans les conditions exposées, approuve l'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine de Dunkerque, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec cette démarche.

Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2) et le décret du 30 janvier 2012 ont profondément modifié la réglementation de l'affichage extérieur. Ainsi la CUD compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 1er janvier 1969 – date de création de la CUD entraînant l'exercice de l'intégralité des compétences prévues par la loi de 1966 relative aux communautés urbaines - est de fait compétente pour l'élaboration d'un

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) conformément à l'article L581-14 du code de l'environnement.

La CUD s'est saisie de cette compétence pour construire un nouvel axe de développement de l'action intercommunale en faveur des paysages et du cadre de vie.

Par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, la Communauté Urbaine de Dunkerque a prescrit l'élaboration de son Règlement Local de Publicité Intercommunal, en définissant les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis.

La première étape de la procédure a consisté à établir un diagnostic et à déterminer les orientations et objectifs du projet de RLPi. Ces orientations et le diagnostic ont été présentés lors d'un comité technique associant les communes le 10 mars 2021.

Les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal, se déclinent autour des axes suivants :

1. Protection du patrimoine naturel et bâti, des paysages et des vues sur la mer, ainsi que des zones non investies par la publicité :

- En supprimant la publicité dans les espaces naturels et aux entrées de ville ;
- En interdisant ou en cadrant strictement les possibilités d'installation des publicités dans les zones non investies et les secteurs patrimoniaux, par le biais d'un zonage et de règles adaptés ;
- En définissant les conditions où la publicité peut être admise sur le mobilier urbain dans les sites protégés.

2. Réduction de l'impact visuel des publicités et enseignes en vue de l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération :

- En réduisant la surface des dispositifs et en limitant la densité, au-delà des règles nationales ;
- En exigeant une qualité de matériel et d'entretien ;
- En laissant à chaque commune l'appréciation sur le mobilier urbain ;
- En aménageant les dimensions des enseignes scellées au sol.

3. Amélioration de l'aspect des devantures et protection des centres villes et des centres bourg, des sites à forte valeur patrimoniale et des espaces urbains en général :

- En poursuivant la politique de respect de l'architecture ;
- En limitant le nombre d'enseignes perpendiculaires.

4. Limitation de l'impact environnemental des supports lumineux :

- En limitant les horaires d'extinction de 23 heures à 7 heures ;
- En encadrant les dimensions des publicités et des enseignes numériques.

Ces orientations répondent aux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du RLPi, et figurant notamment dans la délibération de prescription du conseil communautaire du 19 décembre 2019. Il ressort des dispositions des articles L 581-14-1 du code de l'environnement et L 153-12 du code de l'urbanisme qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations du RLPi ainsi qu'au sein de chaque conseil municipal des 17 communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet.

Ces débats permettent de clôturer la phase de diagnostic et des orientations, et ouvrent la phase suivante, à savoir la rédaction du règlement.

Les éléments de diagnostic et le contenu des orientations présentées au sein du document de présentation servant de support au débat sont joints à la présente délibération.

Il s'agit d'un débat sans vote.

Après une présentation PowerPoint faite par Madame le Maire, elle explique que seule la Ville de Dunkerque disposait d'un règlement. Le règlement commun sera donc fortement appuyé sur celui qui s'applique à Dunkerque.

Fabrice POCHOLLE questionne sur un éventuel pouvoir contraignant de la Commune sur les entreprises qui souhaiteraient implanter des panneaux de façon illégale. Madame le Maire confirme que chaque panneau, enseigne devra répondre au règlement commun au territoire Dunkerquois. Il y aura bien sûr un discernement entre les cœurs de ville, les périphéries, les zones commerciales ou industrielles, les espaces naturels.

Vanessa FINANCE demande si c'est valable sur Zuydcoote qui ne compte pas beaucoup de publicités mais elles existent sur des maisons.

Madame le Maire signale que sur les 5 publicités recensées sur la commune, 3 ne respectent pas la réglementation.

Madame VANHILLE ajoute que dans ce règlement on détermine la surface maximum, la hauteur d'installation.

Madame FINANCE évoque le mobilier urbain et les recettes de ces publicités. Madame le Maire confirme que le mobilier urbain à usage publicitaire peut être un abri bus par exemple et que les recettes sont bien versées à la commune. Cela représente environ 400 €.

Les affiches communautaires ne sont pas considérées comme de la publicité, tout comme le panneau lumineux de la place. Ce sont des panneaux à titre informatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 581-1 et suivants, et R 581-72 à R 581-80,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L 153-12,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019 prescrivant l'élaboration du RLPi,

Vu le document de présentation du diagnostic et des orientations du RLPi joint à la présente,

PREND ACTE de la tenue du débat, au sein du conseil municipal, sur les orientations et objectifs du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi), étant précisé que la présente délibération n'est pas soumise au vote.

Vente mini rampe skate-park à la ville de Leffrinckoucke

La Commune s'est portée acquéreur des modules de skate-park de la Commune d'Uxem en 2013 pour un montant TTC de 20 033 € (démontage/transport/montage compris).

La commune a essayé de le maintenir en état pour la clôture, les rampes mais celui-ci est continuellement dégradé.

Aujourd'hui, le skate-park attire de nombreux jeunes dont la majorité viennent des communes des alentours.

Madame le Maire a souhaité présenter cette délibération aujourd'hui car il y a quelques mois, Aurélie l'a appelée en urgence pour l'avertir qu'un enfant était tombé de la rampe du skate-park et que les pompiers arrivaient. Madame VANHILLE précise que cet enfant avait 14 ans et qu'il était en coma éthylique. Il n'y a pas que l'alcool et pour ces raisons qu'il a été décidé de le vendre. De plus, il n'est pas possible aujourd'hui d'y installer de caméra de surveillance.

La mini-rampe est le module le plus convoité et aussi le plus accidentogène. La Commune de Zuydcoote souhaite le vendre à la Commune de Leffrinckoucke pour un montant TTC de 3 500 €.

La Commune de Leffrinckoucke a émis un accord de principe et a accepté de venir le démonter et le transporter à ses frais.

Madame LECOINTRE demande des précisions sur le module évoqué, Madame VANHILLE précise que c'est le grand module sous lequel ils se cachent. Les autres modules ne seront pas en vente.

David FERYN est surpris, qu'on le vende parce que personne n'y va il aurait pu comprendre mais le vendre parce qu'il y a du monde, il ne comprend pas. Florence VANHILLE explique que quand 40 gamins y sont c'est difficile à gérer.

Monsieur VANVINCQ déplore que ce soit la commune qui paie toutes les dégradations pour des enfants qui ne sont pas Zuydcootois et que d'autres dégradations chez les particuliers sont à

déplorer. Madame le Maire ajoute que c'est un risque à assumer car des déchets « particuliers » jonchent le sol autour de cette rampe et qu'ils ne souhaitent plus assumer ce risque. Le problème sera déplacé mais à Leffrinckoucke, le skate sera placé à un endroit bien visible et sécurisé.

Charles VERHEEGHE ajoute que le peu de Zuydcootois qui l'utilisaient n'auront pas loin à aller.

Johnny DECOSTER ajoute que des motos viennent sur les rampes et créent des nuisances derrière les jardins.

Marie BOUCHERY estime que le fait d'enlever la rampe, limitera les accidents dus à la rampe mais ça n'empêchera pas les rassemblements de jeunes.

Madame le Maire et son 1^{er} adjoint expliquent que les jeunes viennent pour la rampe.

Au-delà du skate-park, Vanessa FINANCE ajoute que ce problème se trouve également dans les dunes, dans les blockhaus avec l'amas de déchets. Elle demande si le recrutement d'un garde champêtre ou d'un policier municipal a déjà été évoqué.

Madame VANHILLE répond que dans le programme ce type de recrutement a été proposé. Aujourd'hui, la masse salariale ne permet pas d'avoir une embauche d'un agent communal. Cela reste dans l'esprit. Ce sujet est également abordé au niveau de la CUD, lors du déconfinement de 2020.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais le Maire de Dunkerque a déjà proposé à Bray-Dunes et Zuydcoote la mise à disposition de la police municipale de DK.

Les gendarmes sont régulièrement interpellés, ainsi que les gardes du littoral car quand ça concerne les dunes, ça ne concerne plus la Commune mais les gestionnaires des dunes et donc les gardes. Au-delà de ça, les départs des migrants laissent des déchets conséquents et une réunion en Sous-Préfecture a été organisée. C'est un vrai sujet. Les gardes du Littoral n'ont ni les moyens humains ni matériels de dégager tous les déchets.

Madame FINANCE évoque la possibilité de médiateurs qui font de la prévention sur des équipements tels que le skate-park ou le convisport. Madame le Maire laisse la parole à Madame LEMPEREUR et Madame LECOINTRE qui ont travaillé sur le sujet et notamment pour Unicités qui sont d'ores et déjà intervenus au niveau des classes primaires sur les addictions et la santé. Le sujet peut être élargi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Rupture bail emphytéotique diocèse

Madame le Maire expose : Par délibération du 06 octobre 1978 rendue exécutoire le 26 septembre 1980, le Conseil Municipal a souhaité régulariser l'autorisation de construction donnée à l'Association diocésaine de Lille d'un bâtiment préfabriqué à usage de salle de catéchisme sur un terrain communal jouxtant le presbytère, par l'établissement d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Le loyer était arrêté au franc symbolique pour une surface louée de 133 m².

Le bail emphytéotique signé par les parties le 10 septembre 1986 devant Maître Jean-Patrick PRUVOST, Notaire à Hondschoote, a pris effet au 1er août 1986.

L'Association diocésaine de Lille a fait connaître son souhait de mettre fin à cet engagement et interrompre le bail de façon anticipée.

Madame le Maire sollicite l'Assemblée délibérante pour l'autoriser à rompre ce bail et pouvoir enfin le faire démolir.

David FERYN demande à qui revient le démontage. Madame VANHILLE répond à la charge de la Commune et qu'une négociation peut être envisagée avec l'aménageur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout acte notarié nécessaire à la rupture anticipée de ce bail.

Organisation du temps de travail

Madame le Maire informe l'assemblée : La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Madame VANHILLE précise qu'un règlement intérieur sur les horaires de travail a dû être rédigé.

Avant cette rédaction, une enquête auprès des agents a été réalisée pour connaître leur avis. Le nombre de jours de congés fluctuent entre 30 et 38 jours en fonction de leur ancienneté. Si on passe aux 1 607 heures sans rien faire, tout le monde passe à 25 jours de congés (plus les 2 jours de fractionnement).

2 scénarii ont été proposés :

- 35 heures et tout le monde a 25 jours de congés avec 2 jours de fractionnement
- 37h30 et à ces 27 jours s'ajoutent 15 jours de RTT (moins un pour le jour de solidarité)

Sur 11 réponses, 9 agents souhaitent faire 37h30, c'est donc ce qui est proposé ce soir. A partir du 1^{er} janvier 2022, les agents feront donc 37h30 par semaine et pourront cumuler 14 jours de RTT supplémentaires à leurs 25 jours.

Les modalités de consommation de ces jours seront expliquées dans le règlement.

37h30 cela correspond aux horaires d'ouverture de la mairie.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 par semaine pour l'ensemble des agents. Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de jours de réduction de temps de travail (ARTT). Le nombre de RTT sera égal à 15 jours. La génération des RTT se fera mensuellement.

Les agents des services administratifs et techniques seront soumis au cycle de travail hebdomadaire suivant : 37 heures 30 sur 5 jours.

La durée quotidienne sera de 7h30 chaque jour.

*Horaires d'ouverture des services municipaux :

Mairie : 8h30 – 12h00 / 13h30-17h30

Ateliers : 8h15-11h45 / 12h45-16h45

Les agents de l'école seront soumis au cycle de travail hebdomadaire de 37 heures 30 sur 4 jours en période scolaire et de 37 heures 30 sur 5 jours en période de vacances scolaires.

Journée de solidarité : Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée : le lundi de la Pentecôte

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du maire et les modalités ainsi proposées. Elles prendront effet à compter du 1er janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Vanessa FINANCE, Marie BOUCHERY et David FERYN :

1ère question :

RD 60

Pourquoi, à l'occasion de la réfection vite faite du revêtement et du marquage au sol de la RD60, n'a-t-on pas créé d'aménagements cyclables ?(La loi LAURE l'oblige pourtant: L228-2 : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »). Quelle concertation y a-t-il en amont entre la mairie et le département pour discuter des aménagements ?

Madame le Maire répond que c'est une bonne question car il y a dix ans quand le CD60 a été refaite, Madame VANHILLE a posé la même question. A l'époque, il lui avait été répondu qu'il y allait en avoir une et elle n'était pas très contente pour les collégiens qui partaient vers Bray-Dunes. Depuis, la véloroute a été aménagée et il est certain que cette véloroute reste plus sécurisante qu'une piste cyclable sur le CD60.

Madame FINANCE précise qu'il manque de signalisation pour annoncer la véloroute aux touristes. Madame VANHILLE l'accorde. Cette signalisation devait être prévue par la CUD pour la signalisation propre et la signalisation touristique. Les 2 budgets n'ont pas été retenus. Ceci dit, il existe un budget dans le cadre de l'Opération Grands Sites dont elle a la charge. La mise en place de signalisation a été prévue au regard de la fréquentation importante entre la frontière et Leffrinckoucke.

Madame FINANCE regrette le manque de cette piste cyclable sur le CD60, qui devrait se matérialiser que par un marquage au sol. Madame VANHILLE préfère privilégier la véloroute beaucoup plus sécurisante face à la CD60 où les voitures roulent vite malgré les limitations et le passage des bus.

2ème question :

Préparation de la saison estivale et protection des dunes et de la plage

La saison des touristes et de la pleine fréquentation de la plage et des dunes commence. Qu'y a-t-il de prévu en termes de prévention et d'information des usagers (surtout dans le secteur du ponton et du point info) concernant la fragilité des dunes ? Concernant l'interdiction d'accès aux chiens (aucune info au ponton par exemple) ? Lors du CM de décembre, il nous avait été assuré que les ganivelles seraient posées après les grandes marées de mars/avril, plus tôt que les années précédentes, que le périmètre de pose serait sans doute élargi, or, il n'y a toujours rien.

Le parking du ponton a été réaménagé, les arceaux à vélo posés, c'est très bien, cela devrait permettre une circulation plus fluide et plus sécurisée dans ce secteur. Quid du secteur de la Ferme Nord, le boulevard de l'hôpital est envahi de voitures mal garées les week-ends de beau temps. Doit-on attendre la rénovation de la ferme Nord et l'OGS ou est-il possible de voir avec HMZ ou la gendarmerie si une info peut être faite sur le stationnement, voire le cas échéant des sanctions ?

Madame VANHILLE signale qu'il y a une interdiction « chiens sur la plage » d'un mètre de large peinte au sol. Elle précise qu'elle n'est pas adepte des panneaux sur le ponton. Concernant la protection des dunes, chaque année c'est la galère pour obtenir ces ganivelles. Elle confirme qu'un budget a été attribué à la CUD mais très tardivement, et que donc la mise en œuvre a pris du retard. Elle perd patience, Bruno aussi perd patience ...

Madame LECOINTRE propose qu'un saisonnier puisse faire de la prévention auprès des familles. Madame le Maire explique que les jobs d'été des Dunes de Flandre ont déjà ce type de poste dans le service protection plage.

Madame le Maire évoque la demande grandissante des « services de la plage », tels que l'ouverture des sanitaires, que l'on ouvrait qu'en juillet/août et maintenant on ouvre dès le mois de mai les week-ends et on nous reproche de ne pas ouvrir la semaine, le nettoyage de la plage de plus en plus nécessaire, les sauveteurs présents dès juin mercredi et week-end. Hélas le budget n'est pas extensible et le littoral est prisé. Est-ce qu'il n'est pas un équipement communautaire ? Qu'est le périmètre des Dunes de Flandre ?

Thierry WALLYN intervient pour préciser que la brigade protection plage intervient depuis le mois de mai.

Bruno PRUVOST explique que l'année dernière il a mis à plusieurs reprises des panneaux interdit aux chiens et que ceux-ci étaient arrachés régulièrement. Si l'on met un service civique pour sensibiliser, il va se faire insulter. Madame le Maire l'a vécu.

Madame FINANCE demande si on ne peut pas commencer par la sensibilisation des Zuydcootois, Madame le Maire précise que les Zuydcootois respectent et connaissent l'intérêt de la dune.

Monsieur Bruno PRUVOST essaie de faire bouger les lignes et avancer et ne lâche rien pour protéger les dunes. Des solutions sont trouvées pour faire avancer mais des demandes auprès de la DDTM prennent aussi du retard.

Madame FINANCE évoque les problèmes de stationnement au niveau de la Ferme Nord. Madame VANHILLE a déjà demandé pour installer des potelets mais ça ne fait que déplacer le problème.

3^{ème} question :

Avez-vous des nouvelles des dates précises de l'enquête publique concernant la ZA, comme évoqué dans la gazette ?

Madame VANHILLE répond que non mais que l'Etat n'autorisera pas d'enquête publique en juillet/août.

4^{ème} question :

Qu'est-il arrivé au nouveau panneau d'affichage libre qui devait être mis en place mi-avril ?

Madame VANHILLE plaisante en disant qu'elle a demandé à Aurélie de le construire et qu'elle ne l'a pas fait. Aurélie a recherché et les seuls trouvés étaient des panneaux plats et cela ne convient pas à l'emplacement. Il faut donc rechercher quelque chose de cylindrique ou triangulaire.

Jurés d'Assises

Madame VANHILLE annonce le nom des zuydcootois tirés au sort :

- BATAILLIE José
- DANES Dominique
- THEETEN Victor

Séjours Ados

Madame DESFRENNES explique que le 30 mars, nous vous annoncions 17 ados concernés par les séjours ados. Mi-mai l'ADAV nous a signalé que les voyages vers l'étranger étaient annulés par

décisions de l'Association. 2 séjours en France ont été proposés : CARCANS et PALAVAS LES FLOTS.

Seuls 3 ados ont décidé de partir à CARCANS.

Donc 6 ados profiteront cette année des séjours organisés : 3 à CARCANS et 3 à MORBECQUE pour la Découverte du Cheval.

Animations estivales

Madame DESFRENNES fait un point sur les animations :

- 3 juillet : ZA et l'APEEZ organisent une kermesse pour les élèves de l'école de Zuydcoote et leurs parents (chanteuse, sculpteur de ballons, stands de jeux),
- 4 juillet : Zuydcoote à l'Ancienne
- 10/17/24 juillet : concerts mobiles des Dunes de Flandre avec ZA
- 14 juillet : karaoké
- Cinéma en plein air

Madame le Maire ajoute que lors du karaoké, la Cabane aux Délices sera ouverte. Ils sont en plein travaux et Madame le Maire leur souhaite une pleine réussite.

Conseiller numérique

Madame le Maire précise que la Commune de Zuydcoote s'est positionnée pour obtenir un poste de conseiller numérique pour réduire la fracture numérique. Beaucoup de demandes et très peu d'élus : Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande et Zuydcoote ont été retenues.

Achat/Vente parcelle AD382 / VNF

Un dossier est en cours pour l'achat d'une parcelle aux VNF pour la revente auprès des riverains. Il semble très compliqué pour les VNF de vendre cette parcelle divisée en 4. On va sûrement passer par l'achat par la commune, une division parcellaire par un géomètre et revente aux 4 propriétaires pour satisfaire les riverains, les VNF et que cela ne coûte rien à la commune. La Communauté Urbaine de Dunkerque va nous aider dans cette procédure pour ne pas faire d'erreurs.

Travaux de l'église

Madame VANHILLE remercie vivement Bruno et Régis pour leur présence sur le terrain, leur investissement sur la commune et le nombre d'heures passés au service de Zuydcoote et des Zuydcootois. Ils sont d'une aide précieuse à Johnny pour le suivi de ce dossier.

Johnny remercie à son tour les élus et Jean-Noël MARTEEL également pour le démontage des gros ventilateurs.

Tout le plafond intérieur avec les grandes plaques en bois sont retirées, avec les 40 ans de poussières, toute la structure de l'autel est prête, une grande partie de l'électricité aussi. Les travaux sont arrêtés en attendant que la toiture soit faite, ce qui est en cours. L'idée c'est que fin du mois de juin, la toiture soit terminée.

Entre temps, les travaux intérieurs pourront être repris mais avec les congés etc. Monsieur DECOSTER est incapable de donner une date de fin. Si tout va bien, pour mi-septembre ça devrait être terminé.

Projet école

Johnny DECOSTER a avancé sur le dossier avec Fabienne DELANSAY. Ils ont fait le point sur le compte-rendu fourni par le prestataire MP Conseil. La prochaine étape serait une présentation à tous ceux intéressés. Ils ont déjà fait une pré-sélection de toutes les fonctions intéressantes et ont supprimé les doublons ; par exemple une salle de pause côté mairie et une salle de pause côté école il est peut-être intéressant de mutualiser. Ils ont réalisé une vue 3D et il conviendra de débattre sur toutes les fonctions.

Point Infos Tourisme

La porte d'entrée du PIT va être modifiée.

Travaux Robert Merle

Une étude pour le remplacement du carrelage de l'entrée et le remplacement de la porte d'entrée est en cours. La partie sanitaire se fera dans un second temps.

Sécurisation Véloroute

Madame le Maire travaille sur ce projet depuis la création de la véloroute. Bruno et Régis ont pris le dossier à bras le corps et cela avance d'ici début juillet. Les problèmes de visibilité seront réglés et des chicanes seront réalisées pour casser la vitesse des vélos. La traversée au niveau de la Ferme Nord sera aussi réalisée dans un second temps. La SNCF viendra récupérer les anciens éléments tout rouillés qui n'ont pas d'intérêt et les services techniques pourront réaliser un massif pour aménager cette entrée.

Départ d'Aurélié THOORIS

Même si beaucoup d'élus sont déjà informés, Madame le Maire annonce le départ d'Aurélié THOORIS après 10 ans à Zuydcoote vers Bourbourg. Madame le Maire la remercie vivement de son aide précieuse et son soutien permanent. Merci à toi Aurélié !

La séance est levée à 21h00.

VANHILLE Florence		DECOSTER Johnny	
DESFRENNES Pascale		VANVINCQ Jean-Noël	
LEMPEREUR Béatrice		PRUVOST Bruno	
SCHOONHEERE Régis		DIMPRE Bruno	
DEVULDER Isabelle		POCHOLLE Fabrice	

DELANSAY Fabienne		WALLYN Thierry	
DELORRIER Delphine	Pouvoir à Thierry WALLYN	LECOINTRE Mary	
DEBEUSSCHER Amandine		VERHEGGE Charles	
BOUCHERY Marie		FINANCE Vanessa	
FERYN David			